

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Etaient présents : Mr Jérôme BRUEL, Mme Anaïs MATHELIN, Mme Estelle ARU-LE GALL, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mr André METTON, Mme Nadine MEJEAN, Mr Raymond DURRET, Mme Hélène TERRY, Mme Jacqueline PEYRARD, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mr Sébastien MOUTON.

Absents : Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mme Murielle MOLLON et Mr Arnaud MIGNARD.

Procurations : Mr Rémy DIAT à Mme Anaïs MATHELIN; Mme Murielle MOLLON à Mme Estelle ARU LE GALL ; Mme Virginie BONNET à Mr Raymond DURRET ; Mr Arnaud MIGNARD à Mme Nadine MEJEAN.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations prises lors du dernier conseil.

1. FINANCES / PERSONNEL :

◆ Budget assainissement : délibération modificative :

Monsieur le Maire ainsi que la conseillère en charge des budgets, Nadine MEJEAN font un récapitulatif ligne par ligne du budget communal en comparant le réalisé et le budgété pour les années 2013 et 2014. Il en ressort que sur beaucoup de lignes d'investissements, les travaux n'ont pas été réalisés car ils vont entrer dans des projets porteurs du COCA (aménagement du Centre Bourg, aménagement de la Place du Souvenirs, ...) afin de pouvoir bénéficier d'un taux de subvention plus élevé de la part du Conseil Général.

Toutefois, le poste de charges de personnel a légèrement augmenté en raison de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Grâce au versement du Fond de Péréquation et d'un contrat aidé, le personnel communal technique qui travaille au sein du RPI, a pu se voir attribuer des heures en plus. Toutefois, cette augmentation des charges de personnel pénalise quelques investissements.

Pour en conclure, le budget communal reste équilibré. Afin de prévoir le budget de l'année prochaine, il est demandé à chaque commission de réfléchir aux projets.

Mr le Maire et Nadine MEJEAN informe l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la baisse significative des dotations de l'Etat au niveau national (baisse de 20 %).

◆ Budget communal et assainissement: admission en non valeur :

Sur proposition du percepteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les produits inscrits aux rôles 2009, 2010, 2011 et 2012 qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 467.15 € au budget communal pour des impayés en cantine et garderie, liés à un surendettement qui efface les dettes, et 398.73 € pour des impayés à l'assainissement collectif au budget assainissement.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces deux délibérations.

◆ Personnel communal : renouvellement des contrats de travail :

A l'Agence Postale Communale : Monsieur le Maire informe les élus que la personne en charge de l'Agence Postale Communale effectue un contrat de travail à raison de 16H30 mn hebdomadaires et dispose de 2H30 mn de formation par mois. Il informe également qu'une convention a été signée en décembre 2013 pour une durée de 3 ans et que la Poste nous verse une subvention qui couvre la totalité du salaire et des charges patronales. Toutefois, le contrat de cette personne était actualisé chaque année et il arrive à échéance début décembre. Sur renseignements auprès du Centre de Gestion de la Loire, il convient de modifier le contrat de travail et de créer un poste permanent à raison de 18H30 mn hebdomadaires maximum. Après divers échanges, l'ensemble des élus ont voté favorablement à la création d'un poste permanent à raison de 18H30 mn maximum et au renouvellement du contrat de travail de l'employée communale embauchée à l'APC jusqu'en décembre 2016, soit la durée de la convention avec la Poste.

Auxiliaire de vie au service technique : Cet auxiliaire de vie travaille à raison de 17H30 mn afin d'aider l'employé technique, reconnu travailleur handicapé, dans des tâches de tonte, désherbage,.. Après auscultation auprès du médecin du travail, l'employé technique doit encore être secondé dans ses tâches journalières. Le contrat de travail de cet auxiliaire de vie, arrivant à échéance au 31 décembre 2014, l'ensemble des élus donnent leur accord pour le renouveler d'un an.

Titularisation d'une agent technique : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la titularisation d'une employée au service technique à partir du 1^{er} janvier 2015.

Contrat d'insertion unique : ce contrat arrive à échéance au 14 janvier 2015. L'aide maternelle a pu bénéficier pendant 2 ans de ce type de contrat. Après renseignements auprès de pôle emploi et du CDG 42, la commune ne peut plus bénéficier du renouvellement de l'aide financière versée dans le cadre d'un emploi CUI pour cette aide maternelle. De ce fait, il est proposé 3 options :

- Soit d'embaucher l'aide maternelle sans aide financière,
- Soit de rechercher une autre personne qui bénéficie d'un contrat CUI
- Soit de ne pas embaucher de personnel.

Après discussion, et compte tenu de la masse salariale élevée de la ligne « Charges du personnel » dans le budget communal, il est décidé de rechercher une autre personne qui entre dans le cadre d'un contrat CUI.

◆ Assurance du personnel : dénonciation du contrat :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance dommage aux personnels conclu auprès de la SMACL et qui arrive à échéance au 31 décembre 2014, a été dénoncé dans les délais. Après consultation auprès des services de la SMACL et n'ayant reçu aucune réponse de leur part et auprès de la Société GROUPAMA, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de la société GROUPAMA pour un montant de 5546.78 €
- De souscrire l'option charges patronales (lorsqu'une agent communal est en arrêt maladie, la compagnie prendra en charge également les charges patronales, sans cette garantie, la commune doit supporter seule ces charges car la loi exige un maintien de salaire) pour un montant supplémentaires de 2496.05 €

2. BATIMENTS/ URBANISME/EAU ET ASSAINISSEMENT :

◆ Micro-crèche :

L'adjoint en charge des bâtiments informe le Conseil Municipal que l'appel d'offre pour mettre hors air, hors eau la micro-crèche a été lancé le 25 septembre avec une réponse prévue pour le 20 octobre. Cet appel d'offre était constitué de 5 lots.

Après ouverture des plis, les entreprises retenues pour les lots suivants sont :

- gros œuvre : Ets Baroux/Notin
- Bois : Ets Boinon
- Chape liquide : Ets CLTR
- Menuiserie Aluminium : Ets Aluver
- Chauffage : Ets Géo Clim.

Le montant total de l'appel d'offres correspond à l'enveloppe allouée dans le budget. La première réunion de chantier a eu lieu le 7 novembre en mairie avec l'ensemble des dirigeants des entreprises locales. La fin de cette série de travaux devrait être prévue pour mi-janvier. Les travaux d'aménagement intérieurs seront réalisés par les gérantes de la micro-crèche à partir de mi-janvier. Dans un soucis de sécurité pour les enfants au RPI, aucune livraison de matériel ne sera admise pendant les temps d'entrées et de sorties scolaires.

◆ Réfection chauffage de la Salle des fêtes :

L'adjoint en charge des bâtiments informe le Conseil Municipal que la réfection d'un nouveau système de chauffage de la salle des fêtes entrera dans les projets des futurs investissements. En effet, la commune ne dispose pas de gaz naturel et le chauffage disposé en hauteur, ne chauffe pas au niveau du sol. Les demandes de devis aux entreprises vont bientôt être lancées, incluant également un changement du tableau électrique.

◆ Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ladite délibération avait été actée en date du 2 septembre 2011 et dénonce la date de validité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres ,

- **De reconduire sur l'ensemble du territoire communal sauf dans les secteurs délimités, la taxe d'aménagement au taux de 4.5 %** générant une recette similaire à celle générée par l'ancienne taxe appelée TLE.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017) pour l'instauration du principe et pour une durée de 1 an pour le taux.

Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

◆ Taxe d'aménagement par secteur :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération en date du 2 septembre 2011 dans laquelle la taxe d'aménagement avait été instaurée par secteurs. Il demande aux élus de se positionner par rapport à ces différents taux. Après délibération, Le conseil municipal décide de renouveler sur les secteurs suivants délimités par les plans joints les taux suivants :

- **Secteur 1 : Les Hauts de Grénieux, parcelle AUa** nécessitant :
Extension réseau EU

Augmentation de la capacité step de Grénieux

Taux de la taxe d'aménagement secteur 1 : 10 %

- **Secteur 2 : « Le Coin », « Chemin de Bel Air » zones AUa1 et AUa2 à Grénieux** nécessitant :
Extension des réseaux EU, EP et réseaux électriques

Augmentation de la capacité de la station d'épuration

Elargissement de la voirie

Augmentation de la capacité de la station d'épuration

Taux de la taxe d'aménagement secteur 2 : 15 %

- **Secteur 3 : Secteur AU entre la route de Ste Foy et chemin de Riou, nécessitant**
Extension réseau électrique

Extension réseau eaux usées/eau potable

Création de nouvelles voiries

Taux de la taxe d'aménagement secteur 3 : 20 %

◆ Assainissement : branchement des particuliers :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le marché public ayant servi au branchement des particuliers arrive à échéance. L'adjoint en charge de l'assainissement lancera prochainement un nouvel appel d'offre.

◆ SIEL : groupement d'achat électrique

Afin que chaque commune puisse diminuer ses charges d'électricité, le SIEL informe les municipalités d'une possibilité de regroupement d'achat d'électricité. Ce regroupement permettrait de diminuer le coût du KW. L'adhésion forfaitaire s'élève à 300 €. L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

◆ Terrain Champ de Foire :

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une proposition par un particulier d'acheter une bande de terrain communal sur le Champ de Foire. Cette bande de terrain est en dénivelé et ne peut pas être utilisé par la commune.

◆ Urbanisme : changement du service instructeur :

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe les élus qu'à partir de juillet 2015, toutes les intercommunalités regroupant plus de 10 000 habitants devrait avoir son propre service instructeur. Actuellement l'Etat met en place beaucoup de réformes : territoriales, ... En mars 2015 auront lieu les élections des conseillers généraux. Normalement le Conseil Général devrait disparaître en 2020. Actuellement, une incertitude subsiste dans la mise en place des intercommunalités (l'Etat souhaite que toutes les intercommunalités regroupent au minimum 20000 personnes d'ici 3 ans).

La question de regroupement intercommunal sera débattue au sein de la COBY et ensuite chaque commune devra se prononcer sur le choix effectué par l'intercommunalité.

3.QUESTIONS DIVERSES :

◆ CCAS :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Murielle MOLLON du CCAS. Suite à une demande de renseignements auprès du service du contrôle de légalité de la Sous Préfecture, il convient de nommer un nouveau conseiller municipal, du fait qu'il n'avait pas été désigné de suppléant lors de la séance du conseil municipal du 28 mai dernier. De ce fait, Mme Hélène TERRY est désignée membre du Centre Communal d'Action Sociale

De plus il informe que le comité des fêtes a reversé le bénéfice des placiers de la Foire du 20 Mai : 857.94 € au CCAS.

◆ Fleurissement :

La commission fleurissement informe avoir reçu, il y a environ un mois, le syndicat des Collines du Matin afin d'obtenir des conseils pour fleurir au mieux la commune de Nervieux.

De plus, la remise des prix des maisons fleuries par l'Office du Tourisme aura lieu le 22 novembre à Civens. 5 personnes seront primées.

Le 26 novembre prochain aura lieu à Veauche, une conférence sur les tendances actuelles pour réussir un bon fleurissement. Jacqueline Peyrard et Bénédicte Maisonhaute se sont inscrites.

Cette commission a également réorganisé certains points de fleurissement. En effet le but est de ne pas racheter des fleurs, mais de prélever certains bulbes d'un massif pour l'alimenter dans un autre.

Elle informe également le conseil municipal d'une future plantation de haies le long de la Route de Mizérieux, vers le terrain de foot.

Enfin les sapins de Noël ont été commandés. Des décorations ont été achetées et les résidents de la Résidence Marguerite se sont proposés pour confectionnés des décorations de Noël.

◆ Point sur la deuxième période de TAP :

85 enfants participent aux TAP chaque jour, soit une augmentation de 10 enfants/jr par rapport à la première période. Les activités de cette deuxième période sont les suivantes : Yoga, ludothèque, création de décoration de Noël, initiation à l'anglais et à l'espagnol, athlétisme, chants, jeux de billes, création de marionnettes. Un plus grand nombre d'activités ont été créées afin de réduire le nombre d'enfants par groupe. Un grand merci à nos bénévoles qui oeuvrent chaque jour pour la réussite des TAP et par leur implication.

◆ Site internet :

La COBY a renouvelé le contrat de maintenance avec la Société Média Conseil Création pour la mise en place d'une nouvelle version. Chaque commune recevra une formation.

Bilan numérique au niveau de l'Office de Tourisme : prochaine réunion prévue le 1^{er} décembre.

◆ Point sur la STEP de Grénieux :

La commission assainissement recevra début décembre des propriétaires de terrain. De plus, la personne du bureau d'étude qui s'occupait de notre dossier est en congé maternité et devrait revenir début d'année prochaine.

◆ Courrier des Jeunes :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie par des jeunes du village souhaitant s'investir dans un but social. Ils demandent à la municipalité de leur prêter un local. Ils seront reçus prochainement par le Maire et l'adjointe en charge des associations afin de connaître leurs motivations.

◆ Questions diverses :

- L'adjointe chargée du CCAS rappelle à l'assemblée le repas des aînés qui aura lieu le jeudi 4 décembre à la Salle Jeanne d'Arc.
- Portes cimetière : elles ont été sablées et peintes en septembre. De plus, un grand nombre d'administrés remercie le personnel technique de tenir propre le cimetière.
- Conseil d'école : lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante a demandé des bancs autour des arbres et des passages piétons sur le parking.
- Artisans/commerçants : un apéritif dinatoire est prévu le 5 décembre entre artisans/commerçants et la municipalité.
- Illuminations de Noël : elles seront posées le 4 décembre.
- Coby ordures ménagères : La Coby a informé les communes que la Société SITA MOS avait été mise au Tribunal Administratif pour manquement à son contrat de prestations.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 11 décembre.